Affaire Ferrand : Accoyer suspecte le procureur d'avoir refusé d'enquêter sur recommandation de Bayrou

28/05/2017 à 19h26



Bernard Accoyer : «Le procureur de Brest a fait un record de vitesse pour déclarer qu'il n'y avait pas besoin d'ouvrir une enquête préliminaire. On n'a jamais vu une décision prise aussi vite. A-t-il eu des recommandations orales de la part du garde des sceaux François Bayrou, qui lui-même d'ailleurs, doit comparaître devant une juridiction parce qu'il est mis en examen ? Tout cela est un peu suspect.»
— BFM TV, 28 mai 2017, 13h38

«En 6 ans, parce que M. Ferrand était Directeur Général d'une importante mutuelle, **son épouse a pu acquérir avec 100€ un patrimoine de près de 600 000€. Si y'a pas un enrichissement sans cause, si y'a pas un délit d'initié, si y'a pas ce que je crois être une véritable escroquerie, alors je me demande où est la loi**. Que le procureur du Parquet Financier ne se saisisse pas, c'est ignorer que les mutuelles ont un statut particulier où il y a des avantages fiscaux considérables, et ça n'est pas véritablement et exclusivement de l'argent privé.

Le procureur de Brest a fait un record de vitesse pour déclarer qu'il n'y avait pas besoin d'ouvrir une enquête préliminaire. On n'a jamais vu une décision prise aussi vite. **A-t-il eu des recommandations orales de la part du garde des sceaux François Bayrou, qui lui-même d'ailleurs, doit**

comparaître devant une juridiction parce qu'il est mis en examen ? Tout cela est un peu suspect.

Nous ne nous arrêterons pas là. Georges Fenech, député du Rhône, a saisi l'Autorité de Contrôle des Mutuelles. Et puis, je note que la première proposition de loi de M. Ferrand en 2012 est en parfait conflit d'intérêt. Certes, il n'est plus Directeur Général, mais il est chargé de mission dans le domaine des mutuelles, et il propose de permettre aux mutuelles de mettre en place des réseaux de soins. Si ce n'est pas un conflit d'intérêt, il faudra qu'on nous explique ce que c'est.

Evidemment, **il y a derrière toute cette affaire un véritable scandale**. Nous le dénonçons. Comme nous dénonçons le fait que l'exécutif, qui dit qu'il veut être un modèle de moralisation, dit que puisque le parquet – qui est d'ailleurs sous ses ordres – ne se saisit pas, "tournez la page, y'a rien derrière". C'est faux. Il y a certainement des délits, et en plus un problème moral évident.»

Christian Jacob : "Si un adhérent des Mutuelles de Bretagne porte plainte, M. Ferrand peut se retrouver accusé d'abus de bien social, de délit de favoritisme, voire d'enrichissement personnel. Nous allons voir."

> *@RichardFerrand @nicolasbayfn @jccambadelis @enmarchefr @JeudyBruno @jwaintraub @ThomasMisrachi @f_philippot @ThierryArnaud @EmmanuelMacron @patrick_le_fur @GuilPerrault @BernardAccoyer VIDEO: Christian #Jacob «Si un adhérent des Mutuelles de Bretagne porte plainte, #Ferrand peut être accusé d'abus de bien social»#Circo2906 pic.twitter.com/4GgGdfFpj7*
>
> *— fandetv (@fandetv) 28 mai 2017*